

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Examen du rapport annuel de la Délégation de Service Public pour l'année 2016

Le six novembre deux mille dix-sept, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord-Pas-de-Calais numérique », s'est réuni dans les locaux du Conseil Régional des Hauts-de-France, à Lille, sur convocation en date du trente et un octobre deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

Présents : 11 (Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Christophe COULON, Monsieur André FIGOUREUX, Madame Martine FILLEUL, Monsieur Jean-Marc GOSSET, Madame Bénédicte MESSEANE-GROBELNY, Monsieur Luc MONNET, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Claude PRUDHOMME, Monsieur Alexis SALMON)

Excusés : 9 (Monsieur Alain DELANNOY, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Bruno DUVERGÉ, Monsieur Mickaël HIRAUX, Monsieur Daniel LECA, Madame Valérie LÉTARD, Monsieur Philippe RAPENEAU, Madame Anne VANPEENE)

Absents :

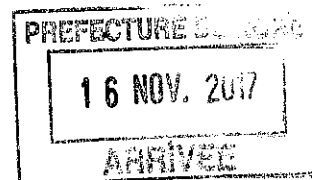
Pouvoirs : 3 (Monsieur DELBAR à Monsieur FIGOUREUX, Monsieur LECA à Monsieur CASTIGLIONE, Monsieur RAPENEAU à Monsieur COULON)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1411-3,

Vu le compte-rendu annuel 2016 remis par la société THD 59/62 concernant la Délégation de Service Public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord-Pas-de-Calais Numérique,



Considérant l'examen du rapport par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 6 novembre 2017

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE :

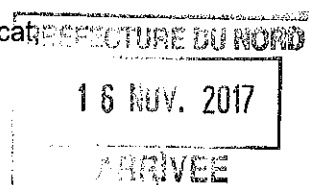
- De prendre acte du rapport d'activités 2016 concernant la Délégation de Service Public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord-Pas-de-Calais Numérique.

Adopté par :

- Voix pour : 11
- Voix contre : 0
- Abstentions : 3
- Nombre d'élus participant au vote : 14

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat



Monsieur Christophe COULON

Transmis au contrôle de légalité le :